

Projet de loi

concernant la compatibilité électromagnétique

Avis complémentaire du Conseil d'État

(25 mars 2016)

Par dépêche du 24 février 2016, le président de la Chambre des députés a fait parvenir au Conseil d'État une série d'amendements au projet de loi sous rubrique, adoptés par la Commission de l'économie.

Au texte desdits amendements étaient joints un commentaire pour chacun des amendements, des remarques préliminaires ainsi qu'un texte coordonné du projet de loi sous avis intégrant les amendements parlementaires.

Au regard des explications fournies par la commission parlementaire et des commentaires relatifs aux différents amendements, le Conseil d'État est en mesure de lever ses oppositions formelles formulées dans son avis du 10 juillet 2015. Le texte des amendements n'appelle pas d'observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 25 mars 2016.

Le Secrétaire général,

s. Marc Besch

La Présidente,

s. Viviane Ecker